

COMMUNE DE HAMOIS

ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à des projets de mesures spécifiques applicables aux cours d'eau en Wallonie

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est ouverte à la demande du Gouvernement, et porte sur :

- le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 4 octobre 2018 modifiant divers textes, en ce qui concerne les cours d'eau ;
- le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux notifications et aux autorisations qui peuvent être délivrées en application de l'article 58bis de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;
- le projet cartographie des cours d'eau prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation des poissons ;
- le rapport sur les incidences environnementales (RIE) de ces projets.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
19 octobre 2020	26 octobre 2020	10 décembre 2020	Administration communale de Hamois, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne (service urbanisme) – 10 décembre 2020 à 12h

Les documents relatifs à cette enquête sont consultables à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- sur le site internet <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-coursdeau/>
- à l'Administration communale, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne, chaque jour ouvrable **uniquement sur rendez-vous (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h au service urbanisme.

Les observations orales sont recueillies sur rendez-vous au Service urbanisme (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites par mail à l'adresse legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues :

- par courriel à l'adresse legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be
- par courrier au Direction des Cours d'Eau non navigables – Département du Développement, de la Ruralité et du Bien-être animal – Monsieur Samy AFELKAY, Avenue Prince de Liège, 7, 5100 Jambes.

Le Directeur général,

M. WILMOTTE



Fait à Hamois, le 19 octobre 2020.

La Bourgmestre,

V. WARZÉE-CAVERENNE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier.